



## Crèche privée et préavis

Par **vivijaf**, le **07/02/2015** à **22:15**

Bonjour,

En septembre 2014 j'ai mis urgemment mon fils a une crèche privée a Lyon (1km de mon lieu de travail). N'étant pas véhicules, jemmene mon fils en train.

Depuis 2 mois nous vivons dans une autre ville et j'ai eu la chance de trouver une assistante maternelle sur place et a moitié moins chère.

Après avoir relu mon contrat j'ai noté qu'il y avait un préavis de 2 mois soit 2x 1346€.

Mon foyer vit actuellement sous mon seul salaire et même si j'ai pu, et cela très difficilement, gérer la crèche jusqu'à maintenant (la CAF ne rembourse que sous 20 a 23 jours), je ne pourrai assumer la crèche et l'assistante maternelle.

Mais je perdrai ma nounou si je laisse Nathan a la crèche pendant ce préavis.

Y'a til une loi ou aide pour m'éviter de payer ce préavis?

Merci beaucoup de votre aide.

Cordialement,

Melle **xxxxxxx**